
Troisième session, vingt-neuvième Législature

Third Session, Twenty-Ninth Legislature

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

NATIONAL ASSEMBLY OF QUÉBEC

Projet de loi 57

Loi autorisant de nouveaux crédits pour
fins de prêts agricoles

Bill 57

An Act to authorize additional
appropriations for farm loan purposes

Première lecture

First reading

M. TOUPIN

Projet de loi 57

Loi autorisant de nouveaux crédits pour
fins de prêts agricoles

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

[[1. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser le ministre des finances à verser, à même le fonds consolidé du revenu, à l'Office du crédit agricole du Québec, en outre des sommes au montant total de quatre cent trente millions de dollars que celui-ci est déjà autorisé à prêter aux agriculteurs, une somme de vingt millions de dollars, pour être employée aux fins prévues par la Loi du crédit agricole (Statuts refondus, 1964, chapitre 108), en la manière et aux conditions déterminées par ladite loi.]]

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

Bill 57

An Act to authorize additional appropriations for farm loan purposes

HER MAJESTY, with the advice and consent of the National Assembly of Québec, enacts as follows:

[[1. The Lieutenant-Governor in Council may, on such conditions as he determines, authorize the Minister of Finance to pay, out of the consolidated revenue fund, to the Québec Farm Credit Bureau, in addition to the sums to the total amount of four hundred and thirty million dollars which the latter is already authorized to loan to farmers, an amount of twenty million dollars to be used for the purposes contemplated in the Farm Credit Act (Revised Statutes, 1964, chapter 108), in the manner and on the conditions specified by the said act.]]

2. This act shall come into force on the day of its sanction.

NOTE EXPLICATIVE

Ce bill autorise la mise à la disposition de l'Office du crédit agricole du Québec d'une somme additionnelle de vingt millions de dollars pour prêts aux agriculteurs en vertu de la Loi du crédit agricole du Québec, portant ainsi à quatre cent cinquante millions de dollars le montant total affecté à ces fins.

EXPLANATORY NOTE

This bill authorizes the placing at the disposal of the Québec Farm Credit Bureau of an additional amount of twenty million dollars for loans to farmers under the Québec Farm Credit Act, thus increasing to four hundred and fifty million dollars the total amount appropriated for those purposes.